



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 21 MAI 2016

Le samedi 21 mai 2016 à Carcassonne, les membres du Comité de Pilotage des Ligues Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées se sont rencontrés afin de travailler sur les opérations à mener en vue de la fusion des deux ligues.

### **Sont présents :**

Didier RAMI, Président de la Ligue MP  
Pascal CHAMION, Président de la Ligue LR  
Bernard BARASCUD, Ligue MP - Commission développement  
Jean-Luc LEVY, Ligue LR - Commission développement  
Alain GARRABE, Trésorier Ligue MP  
Abel DOS SANTOS, Trésorier Ligue LR  
Thérèse DROUI, PCRA, Ligue MP  
Michel TERPAN, PCRA, Ligue LR  
Vincent DENHEZ, Ligue MP - Commission Sportive - Jeunes  
Jean-Yves MANCUSO, Ligue LR - Commission Sportive  
Isabelle MOREAU, Ligue MP - Commission Formation  
Nicolas JONETTE, Ligue MP - CTR  
Brigitte BLANC, Ligue LR - CTFR

**Absent excusé :** Lionel ALLASIO, Ligue LR - Commission sportive, jeunes et Formation

Une feuille de présence a été signée en entrant en séance.

Isabelle MOREAU et Brigitte BLANC ont été désignées en qualité de secrétaires de séance.

Les Présidents de Ligues LR et MP adressent un mot commun aux membres présents du Comité de Pilotage et souhaitent que la réunion de ce jour puisse aboutir à un bon travail, afin notamment de respecter l'échéancier pour la réalisation de ces opérations et arrêter un consensus sur les recommandations à transmettre à chaque Comité Directeur des deux ligues pour validation avant les AG.

Bernard BARASCUD et Jean Luc LEVY rappellent qu'ils se sont rencontrés à Montpellier le 24 mars 2016 afin de réaliser ensemble un canevas de recommandations pour aider le Comité de Pilotage aux prises de décisions en vue de la création du Comité Régional de Tir à l'Arc "LRMP".

Ils précisent tous deux qu'ils se sont appuyés sur les documents élaborés en janvier 2016 par le Comité Directeur de la Fédération Française de Tir à l'Arc et qu'ils ont pris en compte l'état des lieux réalisés lors de la première rencontre des deux comités directeurs de Ligues le 7 novembre 2015.

### **Le Comité de Pilotage : Constitution et Rôle**

Bernard BARASCUD rappelle que les représentants du Comité de Pilotage ont été désignés par les Comités Directeurs des ligues lors de la Réunion commune du 7 novembre 2015.

Il rappelle en outre le rôle du Comité de Pilotage qui a pour but de mettre en place les conditions d'une collaboration entre les ligues sur une période de transition fixée entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 ; l'objectif final étant de regrouper statutairement dans ce laps de temps, les clubs des parties au sein d'une seule et même structure.

Le Comité de Pilotage doit se réunir régulièrement et échanger avec les moyens qu'il jugera utile. Il tient des procès-verbaux de séances signés par les co-présidents, et notifie aux comités directeurs des ligues ses préconisations par écrit afin que ceux-ci puissent délibérer valablement.

Le Comité de pilotage incite au rapprochement des agendas des réunions des parties afin de permettre une bonne coordination des travaux dans les délais souhaités.

Bernard précise à cet égard que le Comité Directeur de la Ligue MP a voté une résolution en date du 16 avril 2016 qui décide : *"en cas d'absence de personnes nommées au Comité de Pilotage, celles-ci peuvent se faire remplacer par des suppléants, hormis pour les personnes en responsabilité de tâche de Président, trésorier et membres de la Commission Technique Régionale."*

Ceci étant dit, Bernard présente le guide pratique élaboré par la FFTA qui doit servir de curseur au déroulé de la réunion de travail afin d'établir un consensus entre les ligues.

En conséquence de ce consensus, le Comité de Pilotage devra compléter les projets de statuts du Comité Régional de Tir à l'Arc LRMP ainsi que le traité de fusion et enfin établir le calendrier des échéances à tenir en vue de la réalisation de la fusion.

## **RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA CREATION DU FUTUR COMITE REGIONAL**

### **1- Choix du contrat juridique de création du futur Comité Régional**

#### ***Recommandation :***

**Etablir un traité de** Fusion absorption qui représente la solution la plus simple à réaliser.

Section 1 : caractéristiques des associations intéressées – motifs et buts de la fusion – comptes utiles pour établir les conditions de l'opération.

Section 2 : patrimoine à transmettre à titre de fusion par la ligue absorbée.

Section 3 : dissolution de l'association ligue absorbée – délégation de pouvoirs à des mandataires – mandats des vérificateurs aux comptes.

Section 4 : déclarations diverses.

**Discussion :**

Après avoir réalisé un retour sur l'état des lieux des deux ligues : nombres de clubs, nombres de licenciés en date du 1er août 2015, budget annuel, nombre de salariés, moyens à disposition, contrats en cours, il est mis en évidence que la fusion absorption est le choix juridique qui s'impose en raison notamment des démarches administratives longues à réaliser en cas de création d'une nouvelle entité.

Dans le cas de la fusion par absorption, on reprend l'existant.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de traité de fusion par absorption est adoptée.

**2- Choix du nom du futur Comité Régional*****Recommandation :***

Coller au mieux à nom de la nouvelle Région autant que faire se peut : Comité Régional de Tir à l'Arc + nom de la futur Région administrative

**Discussion :**

Les membres du Comité de pilotage s'accordent sur la proposition du nom de la future Ligue qui pourrait être :

"Comité Régional de Tir à l'Arc" et d'y ajouter le nom de la future région administrative qui devrait être connu fin juin.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

Cette proposition est adoptée.

**3- Patrimoine du futur Comité Régional*****Recommandation :***

Joindre les inventaires respectifs des deux ligues.

**Discussion :**

Il convient de joindre les inventaires (financiers, matériels et trésorerie) et de former ainsi un seul et même patrimoine. La discussion porte sur la question de savoir si tout est apporté ou si on détermine une proportion.

Après débats, le Comité propose de tout réunir en se basant sur un arrêté des comptes au 31 décembre 2015, (budgets respectifs approuvés par les AG de chacune des ligues). Une situation intermédiaire comptable pourra être établie par les trésoriers au moment de l'approbation du traité de fusion ce qui permet à chaque ligue de continuer à fonctionner dans le cadre d'une gestion courante et normale. Les réserves financières ainsi que tout le matériel seront mis en commun

**Décisions du Comité de Pilotage :**

Cette proposition est adoptée.

**4- Gouvernance du futur Comité Régional*****Recommandation :***

Gouvernance Partagée, proposition commune (plurinominale) pour un scrutin majoritaire plurinominal.

**Discussion :**

Le débat s'engage sur une proposition d'établir une liste commune et de faire le choix d'un scrutin majoritaire plurinominal. Il faudrait proposer une liste commune des membres des 2 ligues qui souhaiteraient être dans le futur Comité Régional afin de la présenter au vote de l'AG de février 2017.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de scrutin majoritaire plurinominal est adoptée.

**5- Structure*****Recommandation :***

Il faudrait conserver un site pour une meilleure représentation et visibilité de la Ligue.

**Discussion :**

Actuellement, la Ligue LR a un site physique qui est également le siège social sur Montpellier. La Ligue MP n'a pas de site dédié. Le siège social est à l'adresse du Président (cf. statuts). Après discussion, le Comité s'accorde pour proposer que le siège social du futur Comité Régional soit à l'adresse du Président. Pour le site de représentation de la future Ligue, il est proposé que ce soit l'équipe élue en Février 2017 qui déterminera s'il sera conservé, modifié ou supprimé. En attente de la décision de la nouvelle équipe élue, le comité de pilotage propose de conserver le site de Montpellier pendant la transition.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition que le siège social soit à celui du Président élu est adoptée.

La proposition de conserver le site actuel de la Ligue LR sur Montpellier pendant la période de transition est adoptée.

La proposition de « conserver ou non un site de représentation sera prise par la future équipe » est adoptée.

**6- Secrétariat Salariée LR*****Recommandation :***

Conserver les 12heures /semaine actuelles, envisager la création d'une activité à 20 heures/semaine. Positionnement -perspectives d'emplois.

**Discussion :**

La salariée de LR (Madame MANCUSO) actuellement en poste en temps partiel, doit prendre sa retraite en novembre 2017.

Il est proposé de conserver cet emploi jusqu'à novembre 2017.

Pour la suite, l'équipe élue déterminera l'opportunité de la création d'un emploi de secrétariat pour le futur Comité Régional pour aide à la gestion de la future Ligue.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de conserver l'emploi actuel de la secrétaire jusqu'en novembre 2017 est adoptée.

La proposition de laisser l'équipe élue déterminer les opportunités de création d'un poste de secrétariat pour le futur Comité Régional est adoptée.

## **7- Ressources en général :**

### ***Recommandation :***

Respecter les engagements pris par les deux ligues LR et MP.

### **Discussion**

Il est rappelé les engagements pour chacune des ligues :

Pour LR : 1 contrat de travail salariée à temps partiel (fin novembre 2017)

Frais de déplacement des intervenants – véhicule fonction pour la CTFR (subvention région)

Pour MP : 1 salarié à mi-temps (Profession Sports)

Adhérent au Groupement d'Employeurs TAL GERSOIS pour environ 200/240 heures annuelles)

### **Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de conserver ces engagements est adoptée.

## **8- Sportif**

### ***Recommandation :***

Prendre et analyser les recommandations du groupe de travail (Jean Yves, Lionel, Vincent)  
*Pour les féminines reproduire sur le nouveau comité l'action menée en MP.*

### **Discussion :**

Vincent DENHEZ expose le résultat des réflexions communes aux 2 commissions sportives lors de la réunion de travail du 24 mars dernier.

### **Sur la Pratique sportive :**

#### **Filière par équipes :**

**DRE classique et poulie :** 2 zones : Ouest (MP) et Est (LR + Aveyron)

Championnat sur l'ensemble de la nouvelle Ligue

3 FITA avec phase finale

1 équipe/club

**DR2 classique et poulie :**

Championnat sur les 2 zones Est et Ouest

3 épreuves : 1 salle + 1 fita + 1 Fédéral

Avec phases finales

1 finale organisée en regroupant les x premiers de chaque zone en fonction du nombre d'équipes engagées

**DR Jeunes (Benjamin – Minime et Cadet-Junior)**

Championnat sur 2 zones

3 épreuves : 1 tir salle avec phases finales

2 tirs Fita avec phases finales

1 finale organisée en regroupant les x premiers de chaque zone en fonction du nombre d'équipes engagées

## Championnat individuel

### **Tir en salle :**

1 championnat Jeunes et 1 Adultes  
Sélection archers classés sur 3 compétitions – Mise en place de quotas  
Classement sur le nouveau territoire  
Pré inscription.  
Mise en place en février 2018  
Rien ne change pour 2017  
Abandon du championnat scratch

### **Fita et Fédéral :**

1 championnat de zone avec quotas  
1 championnat final réparti chaque année  
Mise en place dès juin 2017

### **Pour les disciplines Parcours – 3D et Nature**

1 seul championnat par discipline sur l'ensemble de la Ligue  
Avec quotas

Les deux commissions sportives devront redéfinir le cadre de la filière sportive.

### **Sur la Formation Sportive**

La priorité est portée sur la population Jeunes.  
Dans l'attente du nouveau PPF, chaque Ligue reste sur le mode de fonctionnement actuel sur les jeunes :  
Logique sportive  
ETAF  
Pôle Espoir  
Pôle France

Nicolas Jonette intervient pour indiquer qu'il doit constituer la nouvelle équipe ETR pour septembre 2016 et souhaite connaître les personnes qui voudront intégrer la nouvelle équipe afin de mettre en place ensemble le PPF ainsi que les formations sportives.

### **Décisions du Comité de Pilotage :**

Les propositions énoncées ci-dessus sont adoptées.

## **9- Arbitres**

### ***Recommandation :***

Suivre les recommandations de nos deux PCRA, leur demander une recommandation-proposition sur les indemnités versées.

### **Discussion :**

Thérèse Ligue MP et Michel Ligue LR, nos deux PCRA ont déjà commencé à travailler ensemble de façon à mettre en commun leurs réflexions sur l'harmonisation à définir (découpage géographique arbitrage, indemnités, prise en charge etc...). Il faut également se positionner sur 1 PCRA et 1 adjoint ou 2 PCRA.

La discussion s'engage sur le découpage de la future ligue de façon à ce qu'elle puisse permettre un fonctionnement pratique. Le Comité s'oriente sur un partage EST/OUEST avec des réunions d'arbitres sur chacune des zones, et une grande réunion une fois par an. Ils proposent également de désigner un PCRA de ligue et 1 adjoint. Sinon, le fonctionnement de la commission arbitrage des deux ligues est sensiblement le même. Il restera à trouver une harmonisation sur le défraiement des arbitres.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de créer deux zones Est et Ouest pour le partage de la Ligue est adoptée.

La proposition de nommer 1 PCRA + 1 adjoint PCRA est adoptée.

**10- Formation**

***Recommandation :***

Conserver l'actuel sur les deux Régions. Evolution de la tarification et harmonisation à réaliser avec la mise en place des nouvelles offres.

**Discussion :**

Nicolas Jonette indique que de nouvelles offres de formation devraient être proposées et viendraient étayer les formations actuelles d'AE, E1, E2 et CQP animateur tir à l'arc.

Il est donc convenu qu'une harmonisation tant sur les coûts que sur la mise en place de ces futures offres devra être finalisée vers mi-juin 2017. Chacune des deux Ligues LR et MP continuent donc de fonctionner comme actuellement.

Nicolas propose à Brigitte de rencontrer les équipes de LR et permettre ainsi de préparer un schéma pour le futur Comité Régional

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de conserver l'actuel au niveau formation est adoptée.

La proposition de préparer une harmonisation sur la formation est adoptée.

**11- Label**

***Recommandation :***

Maintenir l'existant en intégrant les CD comme chemin de validation avant transfert vers CTR/CTF.

**Discussion :**

Le Comité de Pilotage s'accorde sur cette recommandation.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition est adoptée.

**12- Projet de développement**

***Recommandation :***

Faire une synthèse des deux projets en cours pour héritage pour la nouvelle entité.

**Discussion :**

Le Comité de Pilotage s'accorde sur cette recommandation.

**Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition est adoptée.

### **13- Licences**

#### ***Recommandation :***

Equilibres à trouver sur deux saisons.

#### **Discussion :**

Alain GARRABE présente un tableau récapitulatif des ressources en fonction des différentes licences et en tenant compte du nombre de licenciés des deux ligues ; ainsi qu'une simulation sur les impacts financiers en fonction de la baisse ou de la hausse du prix des licences toujours en tenant compte du nombre de licenciés des deux ligues.

Après discussions sur les différentes simulations du prix des licences pour les différentes catégories, la proposition qui en ressort est la suivante :

Adultes compétition :	20 €
Adultes pratique en club :	19 €
Adultes sans pratique :	16 €
Jeunes :	13 €
Poussins :	9 €

#### **Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition est adoptée.

### **14- Contrat de Fusion**

#### ***Recommandation :***

Utilisation des documents conseillés et envoyés par la Fédération.

#### **Discussion :**

Bernard et Jean-Luc rappellent que la préconisation de la Fédération porte sur la fusion par absorption. De la synthèse de l'existant sur chacune des ligues, il en ressort qu'il n'y a aucun avantage ou inconvénient qui détermine le sens de l'absorption d'une ligue par l'autre. Il ne s'agit là que d'un terme juridique permettant l'opération mais n'ayant pas d'autre impact sur le respect des valeurs humaines et existentielles des deux entités.

Après discussions et afin de permettre un consensus en bonne intelligence et parce qu'il nous faut avancer et asseoir la volonté commune des deux ligues de fonctionner ensemble, les deux Présidents prennent la décision de fixer la proposition suivante :

Ligue absorbante : Midi Pyrénées et Ligue absorbée : Languedoc Roussillon.

#### **Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition est adoptée.

### **15- Calendrier**

#### ***Recommandation :***

Prévoir une approbation du projet de traité de fusion en octobre 2016 et une AG de constitution du nouveau Comité Régional de Tir à l'Arc LRMP avant l'AG de la Fédération (mars 2017)

#### **Discussion :**

Après discussion sur les dates à poser pour ces opérations, le calendrier suivant est arrêté :



## CALENDRIER

**Avant le 5.10.2016 Réunion de chaque Comité Directeur de LR et MP**  
Pour adoption des projets de traité de fusion et Statuts  
du Comité Régional de Tir à l'Arc « LRMP »

**Samedi 5.11.2016 Assemblée Générale Extraordinaire des Ligues LR et MP**  
A Carcassonne (salle à confirmer)

Approbation du projet de traité de fusion  
Approbation de l'Évaluation des apports  
Approbation des nouveaux statuts du Comité  
Régional de Tir à l'Arc « LRMP »

Prononciation de la dissolution de la Ligue LR

**Samedi 18.02.2017 Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Régional  
de Tir à l'arc « LRMP"**

Lieu à définir

Election du Comité Directeur du Comité Régional  
de Tir à l'Arc « LRMP »

Samedi 23 mars 2017 Assemblée Générale de la FFTA

### **Décisions du Comité de Pilotage :**

La proposition de calendrier est adoptée.

Puis la réunion se poursuit par la lecture et l'établissement du projet des statuts du futur Comité Régional de Tir à l'arc « LRMP », ainsi que du projet de traité de fusion.

### **Annexe 1. Le projet de statuts du Comité Régional**

Ce projet de statuts devra être validé par les Assemblées Générales du 5 novembre prochain.

### **Annexe 2. Le projet de traité de fusion**

Ce projet de traité de fusion qui sera à compléter sera envoyé aux clubs pour prise de connaissance avant d'être adopté lors des Assemblées Générales du 5 novembre 2016.

La réunion du Comité de Pilotage se termine sur l'accomplissement de ces travaux de préparation des projets de statuts, de traité de fusion, et d'écriture des résolutions concordantes.

Le Comité fixe la prochaine réunion qui aura lieu le **samedi 24 septembre 2016 à 9 heures 30** en présence des membres des Comités Directeurs de chacune des deux ligues, avec pour ordre du jour :

- projet de traité de fusion,
- projet de statuts du Comité Régional Tir à l'Arc « LRMP"
- Commissions Sportive, formation, Arbitrage, Trésorerie et Développement

La séance est levée à 17h15.

Le présent compte rendu a été établi par la secrétaire de séance et signé par les Présidents des Ligues LR et MP.

Les Présidents de Ligue LR et MP